

femmes enceintes, seraient mortes faute d'avoir eu rapidement accès à des installations médicales mieux équipées. Le ministère de la Santé de l'Autorité palestinienne a déclaré à Gaza que 26 bébés seraient morts-nés à cause des retards aux divers points de contrôle de sécurité lors du long bouclage des territoires imposé à la suite des attentats-suicides à la bombe en 1996. Empêchée de se rendre à un hôpital, une femme a dû accoucher à un barrage routier. Le bouclage des territoires a eu de graves répercussions sur l'éducation, en particulier sur les élèves de Gaza qui n'ont pas pu fréquenter les établissements scolaires de Cisjordanie, et ces difficultés supplémentaires ne peuvent que compromettre davantage la scolarité des élèves et sont particulièrement préjudiciables aux femmes.

Le rapport cite, entre autres, les points suivants : des actes de violence et d'agressions sexuelles à l'encontre de femmes et de filles lors de perquisition à leur domicile pour recherche d'armes par la police israélienne, des fouilles à nu de femmes, parfois devant leurs enfants et d'autres hommes policiers, des réunions de familles retardées par exemple lorsque des femmes palestiniennes mariées à des citoyens jordaniens se voient refuser le renouvellement de leur permis de séjour et que les visas de leur mari sont invalidés, la mise en liberté des dernières prisonnières palestiniennes par les autorités israéliennes le 11 février 1997, l'affaiblissement de l'appui accordé aux réfugiés palestiniens en raison, d'une part, de la croissance du nombre de réfugiés et de l'inflation, et d'autre part, des mesures d'austérité et des coupures budgétaires qui ont exigé la réduction du nombre de programmes de secours, affectant tout spécialement les réfugiées palestiniennes qui ont souffert de la réduction de services.

Dans la foulée de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, des progrès ont été enregistrés. En effet, on note ce qui suit : plusieurs lois et pratiques à caractère discriminatoire ont été éliminées; les femmes palestiniennes peuvent désormais obtenir un passeport sans autorisation écrite de leurs soi-disant tuteurs, les veuves peuvent demander un passeport pour leurs enfants sans la permission d'un frère ou d'un père; elles peuvent prendre des leçons de conduite sans avoir besoin de protection masculine et les élèves mariées ne peuvent plus être renvoyées de l'école; les stratégies adoptées après Beijing, sur la question des « femmes et conflits armés » reflètent entre autres une mobilisation des organisations féminines arabes et internationales en faveur de la libération de tous les détenus, notamment des femmes, et le renforcement des liens de coopération avec les femmes israéliennes aux fins de l'instauration d'une culture de la paix. Parmi les autres mesures mises en oeuvre, on peut noter : des efforts pour intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les processus nationaux de développement; des initiatives pour une meilleure coordination et un meilleur échange d'information au sujet des mesures engagées en faveur de l'intégration des femmes dans le développement, telles que celles menées par les donateurs, l'Autorité palestinienne et les organisations non gouvernementales; l'élaboration d'une base de données sur les

organismes et l'organisation des ateliers sur l'utilisation d'Internet; l'établissement de programmes qui visent à développer l'esprit d'entreprise des femmes palestiniennes et à améliorer leur statut; la mise en oeuvre de projets générateurs de revenus pour les femmes; l'encouragement à la création d'entreprises, en développant l'esprit d'entreprise, en offrant une formation professionnelle et en renforçant les capacités institutionnelles; la création d'emplois supplémentaires pour les femmes palestiniennes dans le secteur de la floriculture destinée à l'exportation.

D'autres mesures encore ont été engagées dans le cadre du suivi au Programme d'action de Beijing, notamment le soutien aux réfugiés défavorisés, surtout les femmes, par des programmes de formation, d'intégration dans des unités de production, d'épargne groupée et de facilités de crédit, afin d'améliorer leur condition de vie économique; des programmes permettant aux centres communautaires d'acquérir des capacités financières et de gestion durables; des programmes d'appui aux petits agriculteurs et aux pêcheurs, aux femmes et aux paysans sans terres des régions rurales de Jéricho et de la bande de Gaza; un programme d'aide à la population palestinienne non-réfugiée, principalement dans la bande de Gaza, contre la pauvreté et visant environ 50 000 cas particulièrement critiques de personnes nécessiteuses, dont 65 p. 100 concernent des femmes ayant la famille à leur charge; un projet de sensibilisation aux disparités hommes-femmes qui comprend des campagnes de sensibilisation au niveau des collectivités, l'élaboration d'un manuel d'enseignement et d'ateliers à l'intention des professeurs sur la problématique homme-femme dans l'enseignement, sur les programmes scolaires et sur les questions relatives à l'orientation et à la discipline; un centre de développement pour les jeunes filles dans les campagnes afin de les former dans différents domaines de compétences; des projets pour promouvoir l'égalité des sexes dans les domaines de l'éducation et de la santé des femmes; l'établissement d'un centre pour femmes pour les besoins liés à la santé, à l'assistance sociale, aux conseils juridiques et à l'éducation communautaire dans la bande de Gaza; et une aide aux organisations non gouvernementales dans les domaines de la réforme du droit et des droits de la femme.

Le rapport fait observer les efforts importants déployés par les autorités palestiniennes et la société civile pour améliorer les conditions économiques et sociales des Palestiniennes, y compris au niveau des révisions législatives. Il souligne toutefois le peu d'information et d'analyses disponibles sur la question des disparités hommes-femmes et sur la façon dont la condition de la femme palestinienne en est affectée, notamment en ce qui concerne les milieux économiques, sociaux et politiques, les droits de l'homme ou la violence. Le rapport conclut que les conditions de vie de la femme palestinienne sont étroitement liées au progrès du processus de paix et que les femmes des territoires occupés continuent d'être sérieusement affectées par les mesures de sécurité en vigueur et par les effets de l'occupation dans leur ensemble.